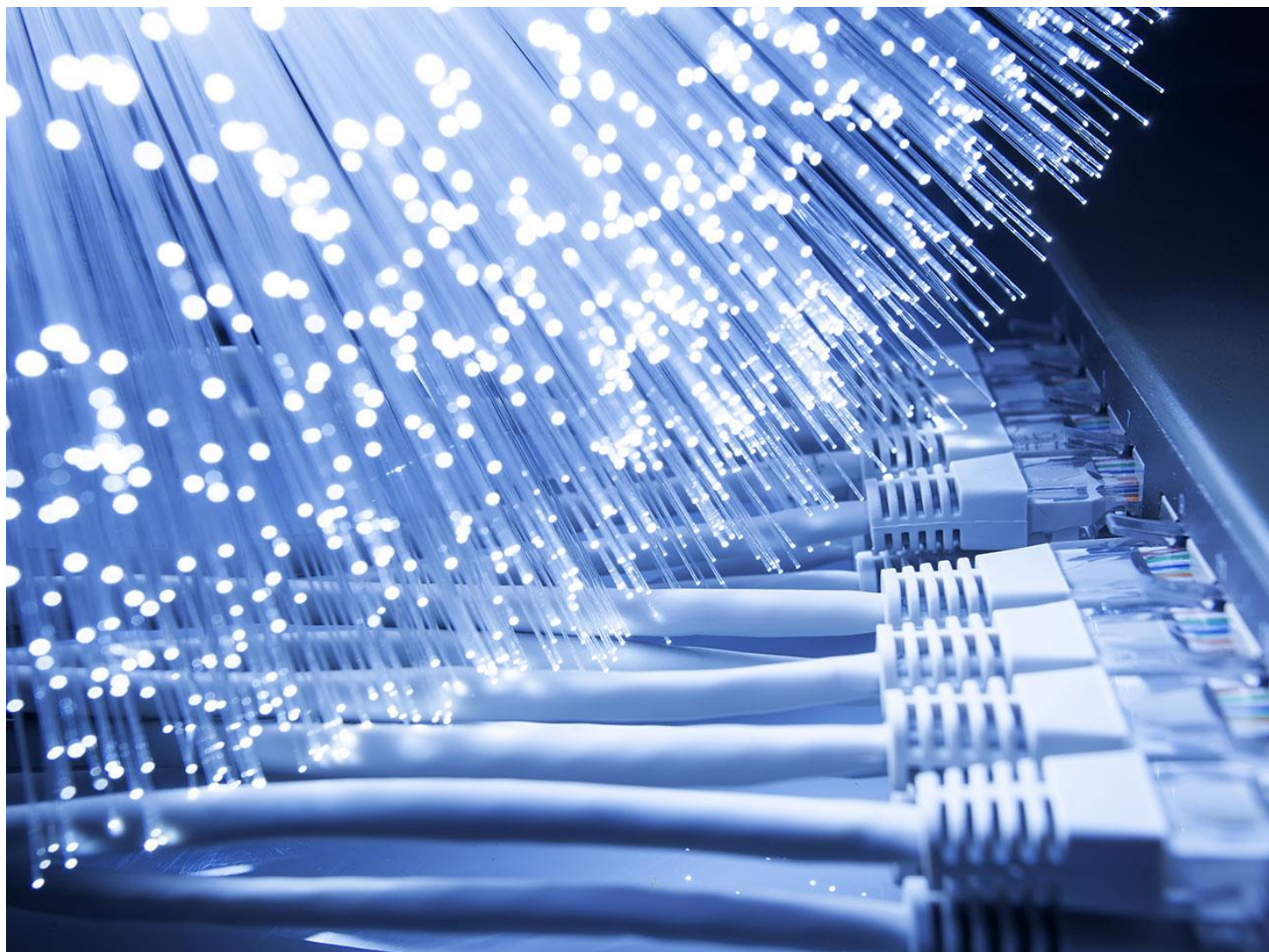


Le Petit Journal de Saint-Silvain

Janvier 2024



2024 – Internet très haut débit pour tous

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie@saintsilvainbellegarde.fr
Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Bien vivre aujourd'hui à Saint-Silvain, y préparer l'avenir en misant activement sur l'attractivité, telle sera encore et toujours en 2024 notre ambition municipale.

Après plus de six mois de fonctionnement, le centre de santé Médecins Solidaires est un pari gagné. Les soins de proximité offerts vont s'étendre à partir de mars prochain avec l'installation d'une kinésithérapeute dans le bâtiment.

L'ouverture commerciale de l'accès à la fibre sera la grande nouveauté du premier semestre 2024 et un atout de plus pour notre commune.

Dans le même temps, le Syndicat des énergies de la Creuse (SDEC) et Enedis vont remédier à une faiblesse du réseau électrique dans la commune par l'enfouissement de la ligne moyenne tension, en mauvais état, entre le carrefour de Rimareix (route départementale 39) et Chez Bardy.

Notre plan pluriannuel de défense extérieure contre l'incendie a dû être revu. Le sinistre survenu à Flattard en novembre nous a rappelé à la réalité de ce risque. Saluons la présence d'esprit et le courage de notre ami Paul GALLAND, qui en a été à la fois la victime miraculée et l'incroyable héros.

Après la réfection de la route du Faux à Chez Sauvanot jusqu'à la maison GLIGNY et le futur élargissement du chemin rural au nord de Malleret, d'autres travaux sont prévus, sur certains ponts communaux, celui du Moulin du Faux notamment, et sur le toit de l'église où les fuites se multiplient.

Avec tout le Conseil municipal, les employés communaux et les institutrices, je forme le vœu que cette nouvelle année 2024 vous apporte le meilleur de ce que vous pouvez souhaiter.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu trois réunions durant le second semestre 2023 : les 21 juillet, 27 octobre et 21 décembre. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• *Travaux sur le bâtiment communal*

Prévus initialement en 2022, ces travaux comprennent la réfection de l'enduit et la peinture du crépi du pignon nord, ainsi que la suppression de la cheminée située sur ce même pignon. Pour sa part, la Communauté de communes prend en charge la suppression de la cheminée du pignon sud car elle est située sur l'aile occupée par école.

Deux entreprises ont été retenues :

- pour la maçonnerie, VLM CONSTRUCTIONS de Puy-Malsignat : 5 673,12 € HT pour le pignon et 450 € HT pour la suppression de la cheminée, meilleure offre que celle de MAGNE de La Courtine (6 125,00 € HT pour le pignon et 2 090,00 € HT pour la suppression de la cheminée) ;
- pour la peinture : Jean-François LAURADOUX : 4 750,00 € HT.

La passation des commandes reste subordonnée à l'obtention d'une subvention pour réduire l'autofinancement par la Commune, avec deux possibilités alternatives :

- une attribution de DETR par l'Etat, envisageable mais incertaine ;
- un financement par le programme européen LEADER, géré par la région Nouvelle-Aquitaine via le Fonds FEADER (soutien au développement rural et à l'agriculture), dans le cadre d'un contrat en cours de finalisation entre la Région et le Syndicat Est Creuse Développement : subvention au taux de 80 % avec un plafond de subvention de 13 000 € et un montant minimum de travaux de 5 000,00 €.

• *Remise en état d'un tronçon du chemin du Pré de derrière*

A la suite de récentes mutations de propriété, M. Julien MOURLON, agriculteur à Malleret, a besoin d'utiliser, pour son exploitation, le chemin rural dit du Pré de derrière, situé au nord du village de Malleret. En conséquence, il souhaite la remise en état d'un tronçon d'environ 435 mètres, compris entre les parcelles AC 2 à l'ouest et AC 12 à l'est.

Ces travaux consistent, d'une part, là où c'est nécessaire, à nettoyer la plateforme du chemin sur environ 3 mètres de largeur et à la renforcer par un épandage de tout-venant, et, d'autre part, à buser le ruisseau là où le chemin le traverse. Pour la partie du chemin croisant le ruisseau, les travaux à effectuer, ainsi que la façon de les réaliser, ont reçu l'accord du bureau des milieux aquatiques de la direction départementale des territoires (DDT).

Aucune subvention n'ayant été obtenue, la Commune prendra en charge l'intégralité du coût (10 779,75 € HT). M. MOURLON s'engage à ensuite assurer l'entretien de ce tronçon de chemin.

Le marché a été attribué à la Société SIMONET Père et Fils de Bussière-Nouvelle, qui a fait l'offre la plus basse des trois entreprises consultées :

ENTREPRISES	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
SIVOM	11 483,75 €	13 780,50 €
SIMONET Père & Fils	10 779,75 €	12 935,70 €
EIRL François PINGUET	17 103,00 €	20 443,60 €

• *Défense contre l'incendie*

Préparé en 2022 par le cabinet VRD'EAU Conseils, le plan communal pluriannuel de défense extérieure contre l'incendie a dû être revu pour intégrer la prise en charge de la protection des bâtiments d'exploitation agricole incombant à la Commune.

La réglementation prévoit en effet que la protection contre l'incendie des bâtiments agricoles est à la charge de l'exploitation lorsque celle-ci relève du régime (déclaration) des exploitations classées (ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement). Dans le cas contraire, cette protection incombe à la commune. Une réunion sur ce sujet avec les agriculteurs de la commune et les pompiers du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a été organisée à la mairie le 1^{er} décembre dernier.

Une exploitation d'élevage bovin est soumise au régime (déclaration) des ICPE lorsqu'elle comprend au moins 50 veaux de boucherie/bovins à l'engrais ou au moins 50 vaches laitières ou au moins 100 vaches allaitantes ou un volume de stockage compris entre 1 000 et 20 000 m³ de paille, fourrages ou autres matériaux combustibles (papiers, cartons, etc. ; réglementation ICPE 1530). Sous réserve de vérifications en cours, la commune de Saint-Silvain compte actuellement trois exploitations classées ICPE, tandis que la protection d'une dizaine d'autres bâtiments ou ensemble de bâtiments agricoles relève d'une prise en charge communale.

Le montant total du plan pluriannuel d'équipement revu par le cabinet VRD'EAU Conseils, initialement évalué à 190 000 € HT, se trouve porté à 267 450 € HT (252 200 € de travaux, 1 137,50 € de bornage et 14 087,50 € de frais de maîtrise d'œuvre), soit une augmentation de 40,76 %. Le taux de la subvention attendu de l'Etat (Fonds Vert) demeurant de 40 %, le reste à charge de la commune passe en conséquence de 114 000 € à 160 400 €.

L'ordre de priorité et donc la liste des premiers travaux prévus lors de la phase 1 (environ 100 000 € de dépenses HT), correspondant à la première année de réalisation effective du plan (2023 reportée à 2024), ont été également revus en conséquence.

Dans toute la mesure du possible, une mutualisation sera appliquée entre les équipements communaux destinés à la protection des logements et ceux destinés à la protection des bâtiments agricoles voisins, le cas échéant aussi, selon des modalités conventionnelles à définir, avec les équipements des exploitations classées ICPE.

De façon générale, les équipements à installer par la Commune dans le cadre du plan pluriannuel sont :

- soit des poteaux ou des bouches incendie (60 m³/heure ou 30 m³/heure), là où le réseau d'alimentation en eau potable le permet ;

- soit des bâches souples de 30 m3 ou plus, là où le réseau d'eau n'assure pas un débit suffisant faute de canalisations d'un diamètre adéquat.

Le coût unitaire hors taxe est évalué à 3 500 € HT pour un poteau ou une bouche d'incendie et à 7 000 € HT pour l'installation d'une bâche souple de 30 m3 (terrain, plateforme et clôture inclus), le tout en incluant la maîtrise d'œuvre.

- ***Autres travaux***

- a) Réseau en fibre optique**

Son ouverture commerciale dans la Commune est prévue pour ce premier semestre 2024. Pour en savoir plus, voir pages 13 à 15

- b) Réseau électrique**

Le SDEC et Enedis prévoient, durant ce même premier semestre 2024, de réaliser l'enfouissement, en bordure de la voie communale n° 1, du tronçon allant du carrefour de Rimareix (route départementale 39) aux abords de Chez Bardy, de la ligne électrique moyenne tension qui au-delà se termine à La Pradelle.

Le syndicat mixte DORSAL, qui déploie la fibre, en profitera pour l'enfouir dans la même tranchée.

- c) Voirie communale**

Les travaux de réfection par le Département du pont sur le Roudeau, sur la route départementale 9, au Moulin Tixier ont obligé la Commune à nettoyer la rive gauche, communale, du Roudeau longeant le chemin desservant le Moulin Tixier (coût : 2 250 € TTC) et de décaler vers le sud le passage des véhicules à la jonction du chemin et de la route départementale (coût : 1 572 € TTC). Pour sa part, le Département a pris en charge l'enrochement à la base du mur du soutènement du chemin.

Les travaux de réalisation de l'aire de retournement pour le camion de ramassage des déchets ménagers à Chez Lucet et de réfection de la voie communale n° 101 du Faux à Chez Sauvanot, depuis la route départementale 39 jusqu'à la maison GLIGNY sont terminés. Finalement, un reliquat de DETR 2023 d'un montant de 8 000 € a été alloué à la Commune pour le financement de cette réfection (coût HT : 19 994,40 €).

- d) Ponts**

À la suite du diagnostic de l'état des ponts communaux effectué en juillet 2022, des devis ont été demandés pour les travaux prioritaires à effectuer sur les ponts du Moulin du Faux (reprise des voutes et renforcement de la plateforme) et de Chez Aaufaure (diagnostic complémentaire). Un nouveau programme national de maintenance des ponts pourrait être mis à contribution (subventions de 60 % du coût des travaux).

- e) Eglise**

Trois fuites de toiture se sont produites lors des fortes pluies de l'automne, deux de part et d'autre du clocher, une troisième à proximité de l'autel de droite (angle sud-est). Une intervention de l'entreprise GEAIX

a été demandée. Par ailleurs, un diagnostic amiante de la toiture a été effectué le 20 novembre par l'entreprise AGENDA DIAGNOSTIC 23 – Franck BATTUT de Saint-Pardoux d'Arnet.

f) Cimetière

Dès lors que le SIVOM va installer deux bacs à l'entrée du cimetière, destinés à recevoir, l'un les déchets verts et la terre, l'autre les pots, le projet d'aménagement d'un composteur en deçà du portail d'entrée n'a plus lieu d'être.

g) Divers

Les six résistances du four de la salle polyvalente ont été changées (705.02 € TTC).

La porte du bâtiment loué à CODECHAMP a été remplacée (3 072 € TTC).

La desserte téléphonique de Chez Bourny par le câble enterré sous le chemin rural reliant, dans le bourg, les voies communales VC 1 et VC1A a été rétablie le 22 novembre. La ligne aérienne de substitution installée provisoirement notamment le long du mur du cimetière a ensuite été démontée.

• *Compensation de charges entre Com-com et communes*

Le Conseil municipal a approuvé la proposition, faite par le Conseil communautaire, de révision des attributions de compensation de charges entre la Communauté de communes et les communes membres, sur la base d'un rapport de la commission d'évaluation des transferts et des charges (CLECT).

Ces attributions de compensation visent à prendre en compte les conséquences financières des écarts des champs de compétences communaux et intercommunaux entre les anciennes communautés de communes aujourd'hui fusionnées au sein de Marche et Combraille en Aquitaine.

Saint-Silvain était directement concerné par la proposition du conseil communautaire concernant le contingent SDIS des communes de l'ancienne Com-com Auzances-Bellegarde. Dans cette ancienne Com-com, la contribution annuelle, normalement communale, au Service départemental d'incendie et de secours y était acquittée par la Com-com, et non par chaque commune, et cette particularité a été maintenue, pour les communes concernées, dans le cadre de la nouvelle Com-com.

Etant donné la situation actuelle particulièrement tendue des finances de la Com-com, son conseil communautaire a proposé de faire supporter par les communes concernées la charge de la hausse 2023 du contingent SDIS, soit un montant de 29 474, 97 € à répartir entre ces communes au prorata de la hausse 2023 du contingent SDIS calculé pour chacune, la part de Saint-Silvain s'élevant à 574,71 €.

Toutefois, faute d'avoir été approuvée par toutes les communes, la proposition du conseil communautaire n'a finalement pas pu être mise en œuvre. Saint-Silvain a donc reçu en 2023 au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) une dotation de 11 303,00 €, et non de 10 728,29 comme initialement prévu.

- ***Demande d'achat par M. et Mme GARINO du chemin rural passant devant leur maison***

Les époux GARINO ont demandé à la Commune de pouvoir acquérir le chemin rural, aujourd'hui rarement utilisé, qui longe la façade nord de leur maison du bourg, sise au n° 7, et la sépare de leurs parcelles de cours/jardins situées de l'autre côté du chemin, entre celui-ci et la propriété TUFFERY. Ils souhaitent réunir et enclore l'ensemble constitué du chemin et de ces parcelles.

Après un examen de cette demande, avec visite sur place, le 20 septembre, par la commission « chemins », le Conseil municipal a donné son accord de principe à l'aliénation demandée, à trois conditions : d'une part, l'acquisition de l'intégralité de l'emprise du chemin entre les voies communales n° 1 (traversée du bourg) et n° 1A (bretelle vers Chez Bourny, le long du côté ouest du nouveau cimetière) ; d'autre part, la reprise complète par les acquéreurs, avec mention pour chaque réseau dans l'acte de vente notarié, des servitudes publiques résultant du passage sous le chemin des réseaux souterrains existants (électricité, téléphone) ou à venir (fibre) desservant les bâtiments et terrains situés à l'ouest, notamment Chez Bourny ; enfin, la prise en charge par les acquéreurs de tous les frais de la vente (géomètre, notaire, etc.). A ce stade, le prix de vente de l'emprise du chemin a été fixé à 3 €/m². Sur l'ensemble de ces bases, une enquête publique préalable à l'aliénation va être lancée, conformément aux prescriptions du code rural et de celui des relations entre le public et l'administration.

L'enquête publique, requise par les prescriptions du code rural et du code des relations entre le public et l'administration, se tiendra entre les lundis 29 janvier et 12 février 2024, avec un affichage sur place à partir du lundi 15 janvier. Mme Odile LABAS-BERTHOLET, cheffe d'exploitation agricole à Mérinchal, sera la commissaire enquêtrice. Elle assurera une permanence à la Mairie les lundis 29 janvier de 10h à 12h et 12 février de 15h à 17h. Le dossier soumis à enquête publique sera consultable à la Mairie, à ses heures d'ouverture habituelles, du 29 janvier au 12 février.

- ***Demande de busage à Chez Sauvanot***

M. Jean FOURNET a demandé à la Commune que les eaux de pluie qui ruissellent sur la voie et les abords communaux situés devant la maison qu'il occupe à Chez Sauvanot ne s'écoulent plus en contre-bas dans un jardin appartenant aux héritiers FOURNET (la parcelle AK 37) mais dans un pré contigu (la parcelle AK 28) leur appartenant également. Ce déplacement d'exutoire implique l'enfouissement d'une buse sur un peu plus d'une quinzaine de mètres. Le SIVOM a évalué les travaux à 1 440 € HT.

Le Conseil a subordonné sa réponse aux accords préalables de l'ensemble des héritiers actuels d'Edouard FOURNET, ainsi que du locataire de leur pré, y compris sur l'endroit précis du déversement souhaité. Ces accords ont été reçus.

- ***Groupements de commandes***

La Commune a adhéré à deux groupements de commandes constitués récemment.

- a) **Groupement de commandes pour la réalisation des diagnostics immobiliers des logements communaux**

Le Syndicat mixte Est Creuse Développement réunit les deux communautés de communes de l'est de la Creuse, Creuse Confluence et Marche et Combraille en Aquitaine. À l'occasion de ses interventions au titre des politiques de centre-bourg ou de transition énergétique, il a recensé un besoin de diagnostics pour plus de 300 logements communaux sur le territoire des deux communautés de communes. Il a donc pris l'initiative de créer ce groupement de commandes, notamment pour les communes, afin d'obtenir les meilleures conditions de prix et de qualité de service de la part des entreprises effectuant ces diagnostics, tout en facilitant à la fois leur sélection et le suivi de leurs prestations.

Le Syndicat, via son conseil syndical, assure la coordination du groupement de commandes. Celui-ci prend la forme d'un marché groupé à procédure adaptée portant sur un accord-cadre à bons de commande. Le Syndicat assure la réception et la sélection du ou des titulaires du marché. L'adhésion au groupement ne donne pas lieu à cotisation.

Le Conseil municipal a jugé utile d'adhérer à ce groupement dès lors que les trois logements communaux de Saint-Silvain doivent faire l'objet de diagnostics périodiques, notamment au titre de la performance énergétique, de la sécurité électrique, de l'état des risques et des pollutions, des risques d'exposition au plomb ou de la présence d'amiante.

b) Groupement de commandes, proposé par le SDEC, pour les services de maintenance corrective et préventive des installations d'éclairage public

Ce groupement a été initié par le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC) pour les achats de prestations de maintenance (réparations ou améliorations préventives) des éclairages publics communaux ou intercommunaux. Le Syndicat en assure la coordination. Il s'agit, là aussi, de mutualiser les achats, via un marché groupé. Le Conseil s'est également prononcé en faveur de l'adhésion à ce groupement.

• *Qualité et prix des services publics*

Le Conseil a examiné les rapports 2022 de deux services publics.

a) Assainissement

La Communauté de communes assure ce service public selon deux régimes différents : d'une part, l'assainissement collectif, présent dans les 21 communes (22 stations d'épuration) disposant d'au moins un réseau collectif ; d'autre part, l'assainissement « non collectif » (i.e. avec seulement des installations individuelles) en vigueur dans 37 des 50 communes (hors Haut Pays Marchois), dont Saint-Silvain.

En 2022, l'assainissement collectif a concerné 2533 abonnés pour un volume d'eau facturé de 138 242 m³, le volume facturé par habitant étant en diminution de 1,5 m³. Le prix de l'assainissement collectif comprend l'abonnement et une part variable fonction de la consommation d'eau, ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement et une redevance au profit de l'Agence de l'eau. Un lissage sur 6 ans des écarts de prix entre les anciennes Com-com est appliqué jusqu'en 2024.

L'assainissement non collectif a concerné en 2022 5 276 installations individuelles utilisées par une population estimée à 10 869 habitants. Les prestations fournies sont constituées des examens préalables à la

réalisation d'une installation (150 €), la vérification de l'exécution des travaux (100 €) et les vérifications périodiques du bon fonctionnement des installations existantes (95 €). En 2022, 19 réhabilitations d'installation ont bénéficié des aides financières de l'Agence de l'eau, complétées par celles de la Com-com (5 %). En cas de vente d'un logement, le défaut de mise aux normes après un an est sanctionné par une pénalité de 500 €.

b) Alimentation en eau potable

Ce service public est assuré par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Rozeille. Il est exploité en délégation de service public, sous la forme juridique d'un affermage, l'exploitant étant l'entreprise LYONNAISE DES EAUX/SUEZ ENVIRONNEMENT (contrat expiré le 31 décembre 2022).

En 2022, il a desservi 12 722 habitations et comptait 8 432 abonnés répartis entre 51 communes (142 abonnés à Saint-Silvain). Le nombre d'abonnés par km de réseau a été de 7,63. La consommation moyenne s'est élevée à 81,27 m³/abonné.

Les prélèvements d'eau ont été effectués au barrage de Beissat pour 94.6 %, et dans 3 captages pour 5,4 %. La production 2022 a été de 1 436 708 m³ auxquels se sont ajoutés 90 m³ importés d'autres réseaux. Le volume mis en distribution s'est élevé à 1 039 572 m³. 397 226 m³ ont été exportés, principalement à Aubusson et pour le SIAEP d'Évaux/Chambon. Le linéaire des conduites du réseau était de 1 076,9 km.

Le tarif 2022 pour une consommation-type de 120 m³ s'est élevé à 2,90 € le m³ (+ 2,41% entre les 1^{er} janvier 2022 et 2023). Les recettes 2022 du syndicat ont été de 935 206 €, celles de l'exploitant de 1 476 500 € et celles de l'Agence de l'eau de 147 615 €. La dette du SIAEP s'élevait à 549 479,55 € à fin 2022.

Le taux de conformité de la qualité de l'eau a été de 100 % pour la microbiologie et les paramètres physico/chimiques. Le rendement du réseau a été de 77,34 %, l'indice des pertes de 0,83 m³/jour/km (1,75 en 2021). 3,986 km de linéaire de conduites ont été renouvelés en 2022.

• *Syndicat mixte Est Creuse Développement*

L'accroissement des interventions du Syndicat, pour les deux communautés de communes mais aussi de plus en plus pour les communes, l'oblige à revoir les contributions actuelles à son budget.

L'augmentation des charges résulte des recrutements de chargés de mission qui ont été nécessaires pour conduire les actions de développement économique et d'économie d'énergie notamment (réseau TEPOS pour la transition énergétique, économie, programme Leader, etc.). Le syndicat agit comme interface entre, d'une part, la Région, mais aussi les services de l'Etat, et, d'autre part, les deux com-com et les quelque 92 communes de leurs territoires, pour l'élaboration et la gestion d'un grand nombre de leurs projets. De façon générale, une mutualisation raisonnée des ressources d'ingénierie de projet à l'échelle de deux com-com est de bonne gestion.

Pour préserver son équilibre financier, le Syndicat a donc décidé de porter la cotisation annuelle des deux communautés de communes de 4,50 €/habitant à 5,50 €/habitant (soit : + 30 177 €, pour un montant total porté à 165 973,50 €) et de mettre fin à la gratuité des interventions pour les communes, en leur demandant désormais une cotisation annuelle de 2 €/habitant (environ 400 €/an pour Saint-Silvain).

Ces changements requièrent une modification des statuts du syndicat, toujours longue à réaliser. Ils seront donc mis en œuvre en deux temps : d'abord sur la base du volontariat dès le vote du budget 2024 du Syndicat

au printemps prochain, puis, dans le courant de l'année 2024, selon la procédure habituelle de modification statutaire, de façon définitive dans le courant de l'année. Comme les conseils communautaires des deux com-com et les conseils municipaux de toutes les communes, celui de saint-Silvain sera amené à se prononcer en bonne et due forme à chacune de ces deux étapes. Consulté préalablement de façon informelle, il a estimé acceptable la cotisation annuelle désormais demandée aux communes.

Le Syndicat est intervenu à plusieurs reprises depuis 2020 pour la commune de Saint-Silvain : pour le subventionnement par la Région de la construction du centre de santé (100 000 €), l'étude technique et thermique du remplacement de l'ancienne chaudière au fuel par la nouvelle chaudière brûlant des granulés (subvention de l'ADEME de 8 346 €), le calorifugeage (effectué gratuitement pour la commune) de l'ensemble des tuyaux de chauffage du bâtiment communal, l'organisation de la réunion avec les agriculteurs sur l'agriphotovoltaïsme, la demande de subvention de 10 000 € de la Région pour l'investissement en matériel médical et mobilier du centre de santé, la demande de financement (13 000 € espérés, soit 80 % de la dépense) au titre du programme européen Leader géré par la Région, pour les travaux de réfection de la façade nord du bâtiment communal.

• ***Subventions d'investissement du Département***

Le Département prolonge jusqu'en mars 2026 son régime contractuel « Boost'commune » d'aide aux investissements des communes : le taux de subvention ne pourra excéder 25 % du montant hors taxe des travaux éligibles ; le montant total des subventions allouées par le Département dans ce cadre s'élèvera au maximum à 13 080 € pour la commune de Saint-Silvain durant la période concernée. Le Conseil a autorisé le Maire à signer ce contrat 2023-2026. Le plan de financement de chaque opération de travaux faisant appel à une contribution du Département au titre de ce contrat devra être approuvé par le Conseil.

• ***Dispositif de signalement (harcèlement, discriminations, etc.)***

Comme tout employeur public, la Commune est tenue de mettre en place un dispositif de recueil des signalements effectués par les agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation. Ce dispositif doit aussi assurer l'orientation des agents, en pareil cas, vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection, et de traitement des faits signalés. Il doit également permettre le recueil des signalements effectués par les témoins de tels agissements.

A cet effet, le Conseil a choisi d'adhérer au dispositif mutualisé mis en place par le Centre de gestion de la Creuse de la fonction publique territoriale, moyennant une cotisation annuelle de 3 €/agent.

Les agents de la Commune ont ainsi accès à une plateforme en ligne et téléphonique de recueil des signalements et une cellule chargée de leur traitement, à un système d'orientation vers les services et professionnels chargés de l'accompagnement et du soutien à apporter aux agents concernés et à un système d'orientation vers les autorités compétentes pour la prise des mesures de protection et le traitement des faits signalés.

• ***Autorisation de dépenses 2024***

Comme chaque fin d'année, le Conseil a autorisé le Maire à engager et à mandater des dépenses entre le 1^{er} janvier de l'exercice suivant, 2024 cette fois-ci, et le vote du budget de ladite année, au plus tard le 15 avril 2024, dans la limite des plafonds prévus par le code général des collectivités territoriales (CGCT) : pour les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2023 (289 850,00 €) ; pour les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts, pour chaque catégorie d'opérations, au budget de l'exercice 2023.

• ***Questions diverses***

Incendie de la maison GALLAND à Flattard : par la voix du Maire, la Municipalité a exprimé toute sa compassion et sa solidarité à Paul GALLAND, en même temps que son admiration pour son exemplaire comportement face au danger.

Départ de Mme Hélène JOSEPH, institutrice et directrice de l'école : la Municipalité a tenu à saluer les qualités professionnelles et relationnelles dont elle a fait preuve durant les 12 années où elle a exercé à Saint-Silvain, à la satisfaction de tous, parents et élèves. Elle lui a adressé remerciements et vœux de plein succès dans ses nouvelles fonctions, depuis septembre, au collège d'Aubusson.

Eau du robinet devenue non potable : entre le 25 et le 27 juillet, l'eau du robinet a été impropre à la consommation en raison de la présence de toxines. Des bouteilles d'eau minérale ont été tenues à la disposition de la population à la Mairie.

Section de commune de Sannegrand et des Barris :

Un point a été fait avec les sectionnaires sur les recettes procurées à la section de communes par l'exploitation de la carrière : 9 151,44 € pour le compte commun, 4 445,75 € pour Sannegrand et 325 € pour les Barris ; les affectations souhaitées sont en cours d'étude : reprofilage de l'ancien chemin de Bellegarde à Mautes sur le plateau à l'ouest du croisement avec le chemin de la Croix des Assoiffés, aménagement de la plateforme des poubelles du bas du village de Sannegrand, en haut du village, déviation des eaux pluviales à proximité de la maison FOURNIER ; au Barris, peinture des rambardes des deux ponts et désherbage de la voie communale desservant la maison de Mme GAUVIN.

Une prolongation de 20 à 30 ans du bail de location à l'exploitant, l'entreprise DELANNE, conclu en 2004, des deux parcelles AM 75 et AM 76 appartenant à la section de commune est en cours.

Correspondant « défense » pour la Commune : Madame Michèle ALOUCHY, déléguée militaire depuis le renouvellement du Conseil en 2020, a été désignée.

Délégués de la Commune auprès du SDIC : à la suite de l'adhésion de la Commune à ce syndicat au printemps 2023, M. Alain GRASS et Mme Michèle ALOUCHY ont été désignés délégués de la Commune au sein du conseil syndical du Syndicat départemental pour le développement de l'informatique communale (SDIC), respectivement en tant que titulaire et suppléante.

Référent déontologue pour les élus du Conseil : sa désignation interviendra lors d'une prochaine réunion du Conseil. Une personne, compétente en la matière et susceptible d'exercer la fonction à titre bénévole a été identifiée : un magistrat administratif précédemment en fonction à la Haute Autorité pour la transparence de la vie politique et actuellement en poste dans une juridiction administrative dont ne relève pas la Commune mais géographiquement relativement proche.

Amendes de police : il n'y a plus d'attribution annuelle de leurs produits pour chaque commune mais une distribution en fonction des projets les plus importants proposés par les communes.

Demandes de subvention communale : parce qu'elles ne rentrent pas dans les compétences de la Commune, le Conseil n'a pas donné suite aux demandes de subvention adressées à la Mairie par les Restos du Cœur et la Prévention routière.

Chemins des Garennes et de La Ribière : après les constats de désaccord persistant par lesquels se sont conclues, dans les deux cas, les saisines par la Commune de la défenseure des droits, les litiges avec M. Claude PALMY pour le chemin des Garennes et M. Sébastien CARTON pour le chemin de la Ribière ont été soumis à un avocat.

Inquiétude de Mme Gusta COLAS : en réponse à son courrier sur le risque d'un glissement du talus en contre-bas de son jardin (parcelle AW 80) à la suite de la création du chemin reliant la Fontaine Saint Silvain au taillis communal (parcelle AW 184), le Maire s'est efforcé de la rassurer : l'empierrement de la plateforme du nouveau chemin devrait, au contraire, conforter la base du talus.

Appel de M. Léon WILDSCHUT aux quadistes : il est motivé par le danger et les perturbations dus à la vitesse excessive (50 à 70 km/h) à laquelle les quadistes et les motocyclistes traversent le village du Mont, ainsi que par l'objection opposée à M. WILDSCHUT par certains quadistes selon laquelle la limite de vitesse réglementaire dans les villages est de 50 km/h. Dans un courrier à la Municipalité, M. WILDSCHUT a suggéré que, dans le présent numéro du Petit Journal, les quadistes et motocyclistes soient invités à réduire leur vitesse à 30 km/h dans les hameaux. Voilà qui est fait, très volontiers et avec le souhait collectif que cette sage et cordiale invitation suffira à convaincre les intéressés.

Panneau routier au Moulin du Faux : volé, celui interdisant la traversée du pont aux véhicules de plus de 6 tonnes, a été remplacé.

M. Hugo BONDER : il ne sera pas donné suite à sa demande qu'une haie soit plantée en bordure ouest de la place de l'église pour que, de nuit, les phares des véhicules y manœuvrant n'éclairent pas la façade de sa maison ; par ailleurs, il a été invité à s'abstenir de toutes interventions intempestives à l'égard des usagers des chemins communaux, fussent-ils motorisés, dès lors que la libre circulation du public n'y a pas été restreinte par arrêté municipal.

Un nouveau photocopieur à la Mairie : il est plus rapide que l'ancien (loyer de 388,00 € HT/trimestre incluant 3 500 copies noir & blanc et 1 800 copies couleurs).

Comice agricole : il aura lieu, pour l'ancien canton de Bellegarde, le samedi 3 août 2024. Chaque commune contribuera à raison de 1 €/habitant.

Colis de Noël pour les aînés : fin 2023, 59 personnes (31 hommes, 28 femmes, de plus de 70 ans et inscrites sur les listes électorales) remplissaient les conditions pour en bénéficier. Les 54 bénéficiaires qui l'ont souhaité ont reçu soit un colis (22 ; homme, femme, couple, spéciale maison de retraite), soit un bon pour un repas (32) à La Vallée Gourmande, accompagnés d'une carte de vœu et d'un dessin des enfants de l'école. La dépense totale a été de 1890 €).

Seuls les nouveaux ayant droits sont contactés pour connaître leur choix entre le repas à la Vallée Gourmande ou le traditionnel colis. Pour les anciens, nous retenons le choix de l'année précédente. Si toutefois des personnes souhaitent changer, merci d'informer la mairie avant le mois de MAI car Vival nous demande de commander les produits début juin.

Travaux : avant tous travaux, il est impératif de contacter la mairie pour connaître la réglementation en cours et les obligations déclaratives.

La fibre : pourquoi et comment

➤ **Pourquoi la fibre ?**

Le réseau en fibres optiques est aujourd'hui la meilleure façon, techniquement et économiquement, d'apporter le très haut débit au domicile de chaque foyer.

Le numérique modifie profondément nos modes de vie ; chaque jour de nouveaux usages émergent, toujours plus consommateurs de débit ! La Creuse a rapidement fait le choix de la fibre, seule technologie capable de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

- Accéder à Internet à très grande vitesse

Grâce à la fibre, vous profiterez d'offres TV, Internet, téléphonie, beaucoup plus performante.

- un débit considérablement augmenté par rapport à l'ADSL
- un débit stable
- un usage simultané optimal pour toute la famille
- des téléchargements ultra-rapides
- la TV 4K ...
- pas de changement de n° de téléphone
- possibilité d'offres uniquement de téléphonie fixe

- Améliorer la vie quotidienne des habitants

La fibre, c'est aussi la promesse d'un futur innovant et de larges possibilités dans tous les domaines :

- télé médecine,
- éducation à distance,
- télétravail,
- économies d'énergies,
- services publics dématérialisés et innovants
- objets connectés, etc.

- Renforcer notre économie

- attirer des entreprises
- améliorer leur productivité, leur permettre d'accéder à de nouveaux marchés (visioconférence, cloud, transfert et partage de données, etc.)
- faciliter le télétravail
- innover : coworking, tiers lieux, fablabs, etc.

- Remplacer à terme le réseau téléphonique/ADSL vieillissant en fil de cuivre

➤ **Comment le déploiement de la fibre se fait-il ?**

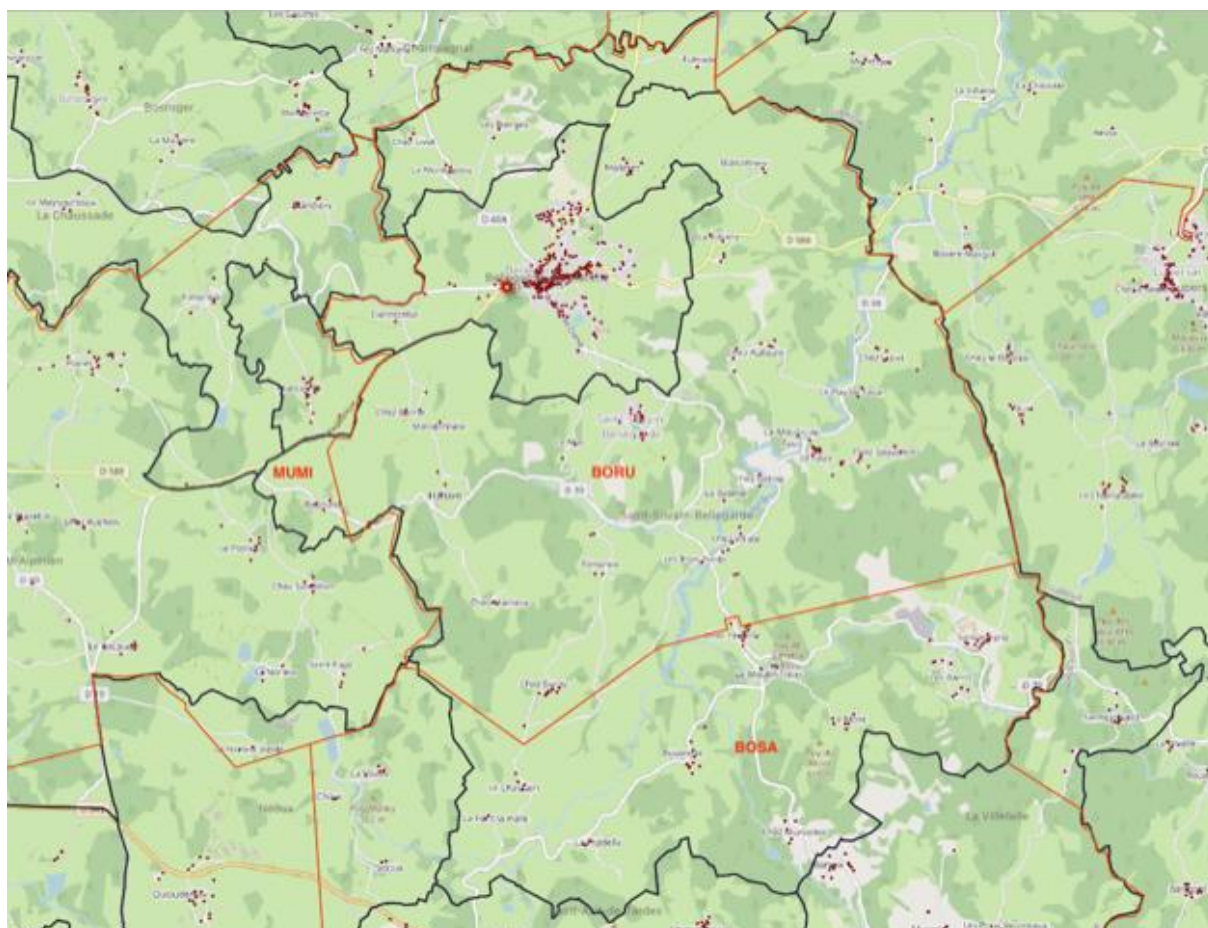
Il fait l'objet d'un plan national, avec un objectif de couverture quasi complète en 2025 et un objectif de remplacement total du réseau « cuivre » d'ici 2030.

Dans une zone géographique avec une faible densité de population comme la nôtre, le déploiement est assuré sous la forme d'un réseau d'initiative publique (RIP) : en Corrèze, en Creuse et en Haute-Vienne, ce RIP est construit par un syndicat mixte, DORSAL, réunissant la Région, les départements et les communautés de communes, via des entreprises spécialisées, telle qu'AXIONE pour la Creuse.

Alors que dans les zones urbaines chaque opérateur (Bouygues, Free, Orange, SFR, etc.) installe son propre réseau, chez nous, les différents opérateurs utilisent, moyennant des redevances, le réseau de DORSAL. Pour autant, chez nous, comme en ville, l'abonné à la fibre n'a affaire qu'à l'opérateur qu'il a choisi. Comme aujourd'hui pour le téléphone et l'ADSL, il y a concurrence entre les opérateurs.

➤ **Quel calendrier pour notre commune ?**

- L'ouverture commerciale, c'est-à-dire le moment où un habitant pourra contacter un opérateur de son choix pour s'abonner, par exemple Orange, Free, Bouygues, SFR ou d'autres, se déroulera en deux phases.
- Une première durant le premier trimestre pour les deux-tiers nord de la commune (zone **BORU** sur la carte ci-dessous) et une seconde durant le second trimestre pour le tiers-sud de la commune (zone **BOSA** sur la carte).



- Une exception pour les villages de Rimareix et Chez Bardy qui devront attendre les travaux d'Enedis d'enfouissement de la ligne électrique prévus pour la fin du premier semestre 2024. L'ouverture commerciale pour la fibre y sera possible quelques semaines après.
- Rappelons que le village de Bagnard est déjà desservi par la fibre depuis environ deux ans.

➤ **Quelles étapes pour le raccordement de mon domicile ?**

- Je teste mon accès à la fibre : <https://nathd.fr/eligibilite/>
- Je m'abonne auprès de l'opérateur de mon choix.
- L'opérateur choisi me contacte pour fixer le rendez-vous de raccordement et expliquer son intervention.
- L'opérateur vient effectuer le raccordement (prévoir 2 à 4 heures) : il fait passer un câble de fibre optique depuis le réseau fibré public DORSAL situé sous (regard) ou le long (poteau) de la voie publique jusqu'à la prise optique qu'il installe à l'intérieur du logement ou du local professionnel et sur laquelle sera branchée la box de l'opérateur.
- Grâce au montage financier DORSAL, le raccordement est gratuit pour l'utilisateur dès lors que le câble de fibre optique suit, à l'extérieur et à l'intérieur de la propriété privée, le même chemin que le câble en cuivre du téléphone.
- Si, sur la propriété privée, d'autres travaux doivent être réalisés pour acheminer la fibre (enfouissement, élagage, goulottes à poser dans le logement, par exemple), ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

➤ **Me raccorder à la fibre dès maintenant ou plus tard ?**

Il est conseillé de se raccorder rapidement :

- L'abandon de la gratuité du raccordement au-delà d'un certain temps après l'ouverture commerciale est en discussion au sein des instances de DORSAL.
- Le passage à la fibre va, en tout état de cause, rapidement devenir une obligation inéluctable avec la disparition programmée du réseau téléphonique/ADSL à fil de cuivre. Sa fermeture est prévue en Creuse à partir de 2026.
- Dès lors, pourquoi ne pas anticiper si les services fournis par la fibre vous apparaissent effectivement meilleurs et accessibles pour un prix compétitif par rapport aux abonnements ADSL actuels ?

➤ **Une réunion publique d'information ?**

Durant le premier trimestre 2024, DORSAL, son délégataire NATHD (le service public de la fibre en Nouvelle-Aquitaine) et la commune organiseront une réunion publique pour répondre à toutes nos questions. Éligibilité, raccordement et tous autres sujets y seront abordés.



Listes électorales

Avis aux futurs électeurs non encore inscrits sur la liste électorale : pour participer aux élections Européennes du 9 juin prochain, vous avez jusqu'au **vendredi 3 mai** au plus tard pour demander à être inscrit, soit à la Mairie, soit par courrier, soit en ligne sur le site service-public.fr.

Centre de santé

Ouvert depuis le 19 juin dernier et inauguré en présence d'une nombreuse assistance le 11 octobre, le centre de santé Médecins solidaires, avec ses deux postes de médecin assurés par un relai hebdomadaire de généralistes venant de toute la France, son infirmière ASALÉE et ses deux secrétaires médicales, a accueilli 4 000 patients en six mois.

A partir du 1^{er} mars prochain, une kinésithérapeute libérale va exercer dans un des deux cabinets du bâtiment aujourd'hui inoccupés. Elle acquittera un loyer et une contribution aux charges de fonctionnement des locaux au Syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*.

Le docteur Tarik BENCHEMAN, double national français et algérien, en poste comme stagiaire associé à l'hôpital d'Aubusson depuis novembre 2021, vient de passer avec succès les épreuves 2023 de vérification des connaissances, dans la spécialité de médecine générale, auxquels sont soumis les médecins à diplômes délivrés hors de l'Union européenne (la faculté d'Alger dans son cas).

Venu à Aubusson dans la perspective, de rejoindre, le moment venu, le centre de santé Bellegarde & Saint-Silvain en tant que médecin salarié permanent, il doit encore auparavant accomplir un « parcours de consolidation » hospitalier d'une durée actuellement fixée à deux ans par la législation en vigueur.

En cas d'incidents sur le réseau électrique, consignes à respecter

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Signaler toute situation dangereuse au Dépannage 24h/24 et 7j/7 (fils électriques trop bas ou à terre poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

09 726 750 23
N° DE DÉPARTEMENT

Enedis Panne et Interruption

Suivez en temps réel les coupures sur votre commune, avec des informations sur leurs origines mais aussi les numéros à joindre et la possibilité de signaler de nouvelles coupures



Mettez votre disjoncteur principal sur 0

Pour éviter tout risque d'électrocution, mettez impérativement le disjoncteur principal de votre installation électrique sur 0 **avant de mettre en route votre groupe électrogène.**



Si vous ne mettez pas votre disjoncteur en position 0, vous risquez de provoquer l'électrocution des personnes se trouvant dans l'environnement du réseau comme des riverains, des équipes ou prestataires d'Enedis ou encore des services de secours.

Après l'utilisation de votre groupe électrogène

Avant de reprendre une alimentation normale sur le réseau public de distribution d'électricité, veillez à :
- éteindre votre groupe électrogène
- le dé-raccorder du réseau public d'électricité pour ensuite remettre votre disjoncteur sur 1.



Risque de dégâts sur votre groupe électrogène

Cette procédure s'applique à tout autre moyen de réalimentation autonome.

ENEDIS

Groupe électrogènes

Adoptez les bons gestes de sécurité



Pour connaître les modalités de branchement de votre groupe électrogène, il est important de faire appel à un **électricien**.

Consultez les guides des normes ute c15-400 et ute c15-401 disponibles sur le site internet de l'association française de normalisation **afnor.org**.

www.tension-attention.fr

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 37 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



enedis.official



@enedis



enedis.official

Enedis, 34 place des Corolles - 92079 Paris La Défense - enedis.fr
SA à directeurs et à conseil de surveillance au capital de 370 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

Vie scolaire

Le conseil d'école s'est tenu le 6 novembre 2023 :

1 - Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2023

- Mme Nathalie de LAGUERENNE : 3 PS + 3 MS + 7 GS = 13 élèves
 - Mme Sabrina SAINSON : 5 CP + 6 CE1 + 7 CE2 = 18 élèves
 - Mmes Alix MACE et Mélissa DELHAYE (Saint-Silvain) : 11 CM1 + 5 CM2 = 16 élèves
- TOTAL = 47 élèves

2 – Délégués des parents d'élèves

- école de Bellegarde : Sophie TOTY et Harmonie FOURNERON, titulaires
Emilie LANGLAIS et Anaïs CHANARD, suppléantes
- école de Saint-Silvain : Emilie MARTIN, titulaire et Elodie FAURE, suppléante.

À la suite du départ d'Hélène JOSEPH pour le collège d'Aubusson, l'école de Saint-Silvain est ravie d'accueillir cette année deux nouvelles enseignantes, chacune à mi-temps.



Alix MACÉ

Je suis enseignante dans le premier degré depuis dix ans.

Avant de choisir ce métier, j'ai été enseignante contractuelle dans le second degré en histoire-géographie et j'ai travaillé dans le monde de la culture et du patrimoine.

Au gré de visites guidées, j'ai réalisé que j'adorais travailler avec des élèves du primaire et j'ai choisi de me réorienter.

Je me suis installée en Creuse avec ma famille il y a quelques mois, c'est un projet qui a mûri ces dernières années et a pu se concrétiser, c'est notre département de cœur !

En étant nouvelle arrivante, j'ai eu peu de choix pour mon poste mais je suis absolument ravie d'être à Saint-Silvain.

L'ambiance de cette école est joyeuse et simple, le cadre est magnifique et je me régale avec des CM1-CM2.

Je craignais la découverte en qualité de directrice, le mois de septembre a exigé énormément de travail pour maîtriser au fil des semaines toutes les composantes de ce poste, mais j'apprécie les "coulisses" de l'école.

La bonne surprise, c'est la simplicité de ce mi-temps grâce à une entente et une communication parfaite avec Mme Delhaye.

Après avoir obtenu un Master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) et avoir été durant ce dernier enseignante contractuelle alternante, j'ai enseigné en tant que "brigade remplaçante" pendant un an l'année dernière.

Ce poste a été un vrai bonheur puisqu'il m'a permis de découvrir plein d'écoles dans le sud de la Creuse, ainsi que de nombreuses méthodes de travail, beaucoup de collègues et surtout beaucoup d'élèves. Cette dernière a donc été très formatrice.

Pour cette nouvelle rentrée on m'a proposé le poste à Saint-Silvain-Bellegarde pour intervenir en 50% en complément de deux autres écoles. Au vu de la proximité géographique de chez moi, j'ai accepté le poste. J'ai toujours enseigné en campagne et c'est un vrai bonheur de pouvoir faire de même cette année.

De plus, ayant terminé mon année scolaire 2022/2023 en CE2/CM1/CM2, je restais sur ma faim sur ces niveaux qui m'ont passionnée. J'ai donc été ravie d'intervenir sur Saint-Silvain sur les CM !

Je n'ai pas spécialement eu de craintes ou de surprises puisque je suis habituée aux écoles de campagne comme celle-ci. Ce poste est donc un vrai plaisir d'autant plus que ma collaboration avec Mme Macé se passe à merveille !



Mélissa DELHAYE

Nouveaux arrivants et état-civil

Nouveaux arrivants :

- Théo DERIVIERE à Chez Lucet
- Patrick BRISSON à Chez Lucet
- Catherine et Régis RENIMEL avec leurs filles Melinda, Eloina et Lya à Chez Vilatte
- Emeline LHEUREUX au Bourg

Bonne installation dans notre commune

Décès :

- Jean COURTADON le 27 octobre 2023 de Chez Autorgues
- Odette BONNET née CHANAUD, le 12 décembre 2023 du Faux
- Pierrette LEBAYLE née LUNEAU, le 15 décembre 2023 anciennement de Buxerette

Toute notre sympathie aux familles

La vie des Associations

La Société de pêche

« Le Président et les membres de L'AAPPMA La Tardes vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour cette année 2024.

L'AAPPMA espère voir de nombreuses personnes lors de son prochain Concours de Pêche.

Encore une très bonne année à Tous ».

Le Président, Hugo Fernandez

Le Comité des fêtes



Le dimanche 26 novembre, le film-documentaire « Femme Paysanne » a été diffusé pour le plus grand plaisir des participants.

D'autres projections sont prévues dans la salle des associations :

dimanche 14 janvier à 14h30 « Toi l'Auvergnat, dernier paysan »

dimanche 11 février à 14h30

samedi 17 février à 18h pour les enfants

dimanche 17 mars à 14h30

dimanche 7 avril à 14h30

samedi 13 avril à 18h pour les enfants

Le nombre de places étant limité, l'inscription est vivement conseillée au 06.88.22.41.08.



Les filles du mercredi ont participé au marché de Noël à Bellegarde en proposant une tombola : sets de tables, bonnets, écharpes, couvertures, confitures, crème de cassis, accessoires de déco ou petits sacs cadeau remplis de chocolats... un vif succès, il ne reste plus aucun lot



Samedi 25 mai 2024 à partir de 19h30 : fête des voisins.

Invitation à tous ceux qui veulent partager une soirée conviviale.

Retrouvons-nous à la Salle Polyvalente. Chacun apporte un plat et une bouteille à partager.



Election du nouveau bureau :

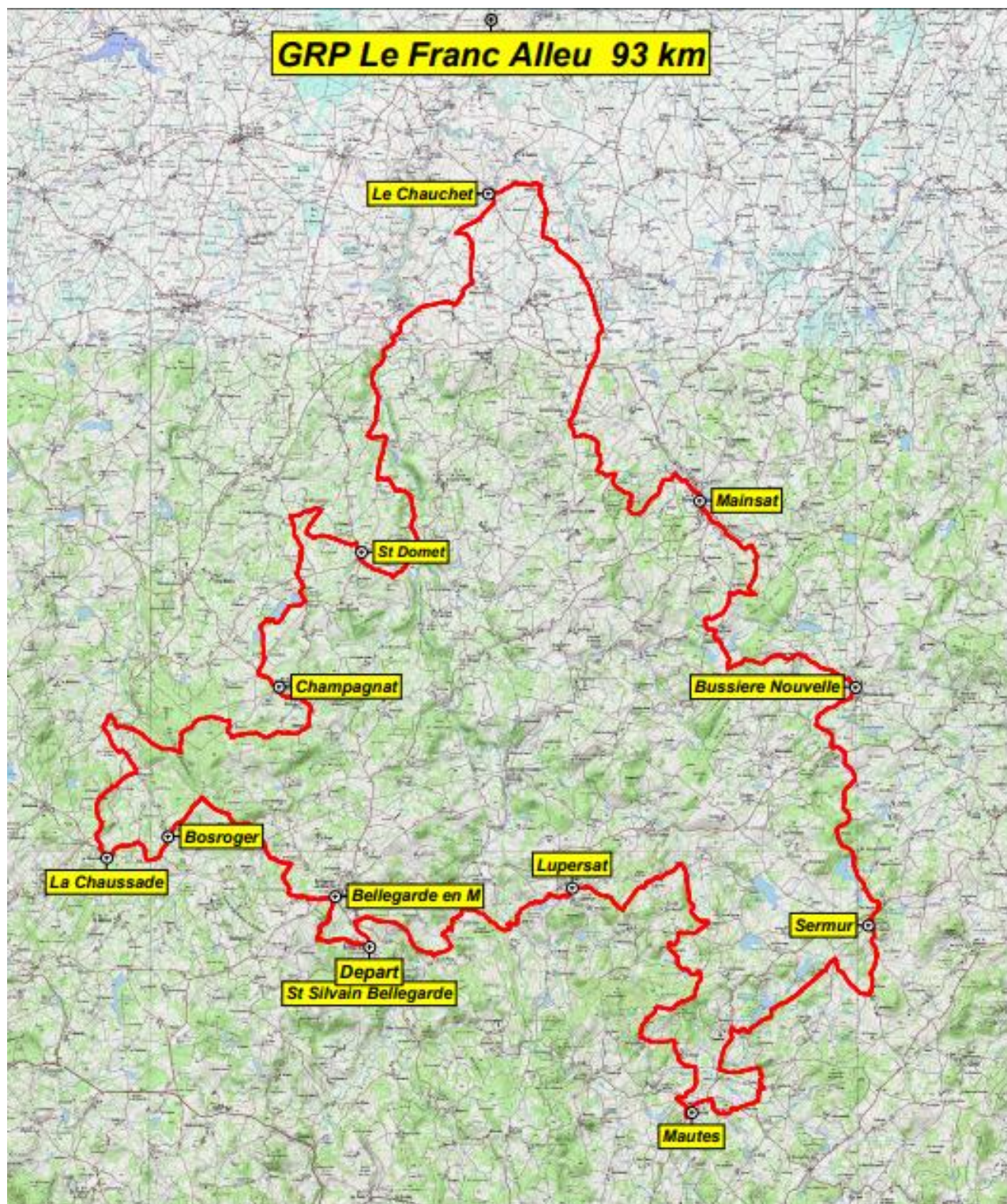
- Amélie SOULEBOT, présidente
- Julien PALAYER, vice-Président
- Nicolas GIBERT, secrétaire
- Sophie TOTY, vice-secrétaire,
- Amandine HAZARD, trésorière,
- Caroline DUPLÉIX, vice-trésorière

Cette équipe s'est déjà activée à organiser le café des P'tits Loups à la sortie de l'école, la Boum d'Halloween, un spectacle avec la venue du père-Noël et projette un repas au printemps, un concours de pétanque ainsi que la kermesse en fin d'année.

L'objectif est de récolter des fonds pour permettre plus de sorties pour les élèves sans oublier la joie des enfants à travers ces animations.

A pied, à vélo, à cheval...

Une Grande Randonnée de Pays (GRP) au départ de la place de l'Eglise de Saint-Silvain : cette grande boucle du Franc Alleu, balisée sur 93 km (un trait rouge entre deux traits jaunes), permet de découvrir ou de redécouvrir notre belle campagne. Elle croise à Mainsat sa jumelle, la boucle de La Combraille (96 km, au départ d'Auzances).



C'était une résidence secondaire

Durant plusieurs années, la maison s'ouvrait juste pour les vacances, depuis l'été 2023, il y a de la lumière, de l'animation, de la vie tous les jours...

Anne-Sophie et Ben FOSKETT ont décidé de quitter la région parisienne pour profiter pleinement de leur maison à Chez Taverne et faire grandir leurs enfants (Elie 6 ans et Anna 2 ans) à la campagne.

Leurs professions leur permettent de travailler à distance avec quand même des déplacements à la Capitale pour les enregistrements. Anne-Sophie est compositrice de musique de film et si vous avez vu le film "Bernadette" de Léa DOMENACH sorti en octobre, l'accompagnement musical est son œuvre !

Ben est auteur-compositeur de musique classique, doué également pour le chant avec plusieurs albums à son actif. Il a également fait une grande partie des travaux de rénovation de la maison sans oublier la création d'une salle de musique.

Le réseau d'amis étant déjà en place, l'installation définitive dépendra de l'organisation familiale et des rendez-vous professionnels. Pour l'instant, la seule "difficulté" est le changement des horaires d'ouverture des magasins...

Nous espérons vivement que cette belle famille s'épanouisse dans notre commune.



Il y a juste un siècle...

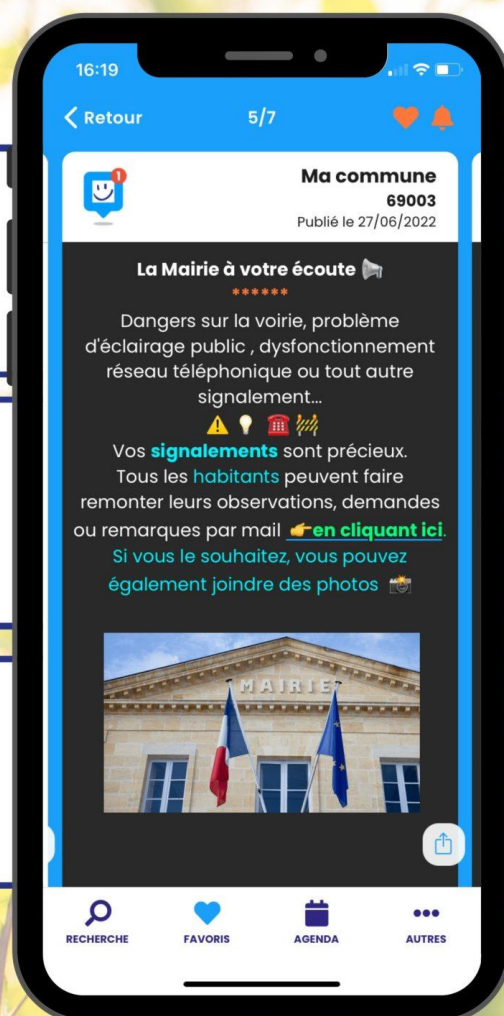
Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) : voici les villages de La Font La Vialle, Malleret, Maisonneix, Mandonneix, Le Mas, Le Mont, Le Montgeteix

NATION	NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION
	PAR QUANTIER, VILLAGE, hameau ou rue.									
des rues dans les titres.	des maisons.	des ménages	des individus	DE FAMILLE.		de naissance.	de naissance.	LITÉ.	au chef de ménage.	
La Font. la. Vialle	1	1	1	Denhaut	Francois	1878	S. Silvain	inf	chef	prop. cult.
			2	Denhaut	Ezilda	1883	Supendat	inf	épouse	inf
			3	Denhaut	Denise	1905	S. Silvain	inf	filles	s. prof.
			4	Denhaut	Alphonstine	1914	inf	inf	inf	inf
	2	2	5	Pinguel	Henri	1897	inf	inf	chef	cult. ferm.
			6	Pinguel	Augustine	1899	Champagnat	inf	épouse	inf
			7	Pinguel	Eugénie	1865	Peterre	inf	mère	cultiv.
			8	Pinguel	Lucien	1912	S. Silvain	inf	frère	s. prof.
Malleret	1	1	1	Saugère	Jean B ^e	1859	S. Airt	inf	chef	Instituteur en retraite.
			2	Labard	Emilie	1888	S. Silvain	inf	filles	s. prof.
			3	Labard	Andrie	1919	inf	inf	p. fille	inf
			4	Labard	Marie	1920	inf	inf	inf	inf
	2	2	5	Labard	Paul	1888	inf	inf	gendre	clerc de notaire
			6	Bagnard	Virginie	1844	Champagnat	inf	chef	s. prof.
			7	Antony	Victor	1878	S. Silvain	inf	gendre	ouv. ag.

NOM	PAR QUANTITE, VILLAGE,			NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONALITÉ	PAR RAPPORT	PROFESSION
	no	no	no							
Mallonet	3	3	8	Lagorce	Emile	1882	Supersol	français	chef	cult. mil.
			9	Lagorce	Emilie	1908	S. Lézay	if	filles	s. prof.
			10	Bourmy	Louise	1885	Champagne	if	sainte	ouv. agri.
	4	4	11	Carrie	Victorine	1888	if	if	belle-mère	if
			12	Lebayle	Emile	1905	Amber Reguette	if	domestique	if
			13	Groussaud	Angélique	1849	Champagne	if	chef	s. prof.
	5	5	14	Goukyrat	Marie	1886	S. Lézay	if	chef	if
			15	Saugère	Joséphine	1890	if	if	niece	if
			16	Pouffet	Madeline	1878	Rebure	if	chef	prop. cult.
	6	6	17	Pouffet	Emma	1899	if	if	filles	ouv. agri.
			18	Pouffet	Lucienne	1901	if	if	if	if
			19	Chaumaisson	Françoise	1869	Châtigny	if	mère	s. prof.
	7	7	20	Fougerolle	Virginie	1869	S. Lézay	if	chef	cousine
			21	Gaumont	Jules	1849	Champagne	if	chef	prop. cult.
			22	Gaumont	Clémence	1847	S. Lézay	if	épouse	s. prof.
	8	8	23	Gaumont	Stéphane	1879	if	if	filles	ouv. agri.
			24	Finet	Marie	1882	if	if	if	s. prof.
			25	Gaumont	Léon	1889	if	if	if	peintre
			26	Finet	Yvonne	1905	Paris	if	petite fille	s. prof.
Maisonnet	1	1	1	Pauly	Louis	1876	S. Lézay	if	chef	cult. mil.
			2	Pauly	Augustine	1884	Condé	if	épouse	if
			3	Pauly	Léon	1905	Champagne	if	filles	ouv. agri.
			4	Pauly	Eugénie	1907	S. Lézay	if	if	if
			5	Pauly	Marie	1908	if	if	if	s. prof.
			6	Pauly	Gabrielle	1909	if	if	if	if
			7	Blanc	Camille	1885	Bourgenneuf	if	domestique	ouv. agri.
	2	2	8	Chamaly	Jean	1843	S. Lézay	if	chef	s. prof.
			9	Chamaly	Juliette	1844	Supersol	if	épouse	if
			10	Brus	Auguste	1872	S. Lézay	if	chef	prop. cul.

COLONISATION	NOMINER			NOM	NATURALISÉ	ANNÉE	LIEU	NATURALISÉ	LIEU	PROFESSION
	PREMIER	DEUXIÈME	TROISIÈME							
Le Nord	1	1	3	Gag	Jean	1861	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			4	Guist	Henri	1865	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			1	Lagora	Jean	1853	S. Hilary	France	file	cult. for.
			2	Lagora	Philomène	1853	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			3	Lagora	François	1853	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
Le Nord	2	2	1	Bouly	Léonard	1853	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			2	Bouly	Marie	1854	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			3	Bouly	Emile	1854	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			4	Bouly	Yvonne	1856	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			5	Bouly	Auguste	1857	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			6	Bouly	Antoine	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			7	Bouly	Marie	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			8	Grange	Alexandre	1856	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			9	Grange	Antoine	1856	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			10	Grange	Antoine	1857	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			11	Grange	Marie	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			12	Boulin	Marie	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			13	Boulin	Alexandre	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			14	Boulin	Marie Louise	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
Le Nord	3	3	1	Janicaut	Antoine	1857	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			2	Janicaut	Marie	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			3	Denhaut	Alexandre	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			4	Denhaut	Antoine	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			5	Denhaut	Marie	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			6	Denhaut	Henri	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			7	Chabotier	Alphonse	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			8	Chabotier	Adèle	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			9	Chabotier	Edite	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.
			10	Laraud	Marie Anne	1858	S. Hilary	France	file	ouv. agri.

Les informations et alertes de votre Mairie sont sur PanneauPocket

1**Téléchargez gratuitement
l'application****2****Recherchez votre Commune
ou votre Code Postal****3****Cliquez sur le  pour
l'ajouter à vos favoris et
recevoir les notifications****Scannez-moi**

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Téléphone : 05 55 67 62 47
Courriel : mairie@saintsilvainbellegarde.fr

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX : 06 78 03 78 94

Alain GRASS : 07 85 84 79 48

Isabelle CARTON : 06 33 54 08 72



Économisons le papier !

Pour recevoir les prochains numéros du ***Petit Journal*** de Saint-Silvain par courriel, n’hésitez pas à le demander à la Mairie :

- soit en retournant le coupon-réponse ci-dessous (La Mairie, Le Bourg, 23190 Saint-Silvain-Bellegarde), après l’avoir rempli ;
- soit par courriel : mairie@saintsilvainbellegarde.fr

NOM :
PRENOM :
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL :

Le fichier des personnes recevant le Petit Journal par mail a été perdu en raison d’un bug informatique,
Merci de reprendre contact avec la Mairie